

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 août 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 9 4

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	12

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES AU SEIN DU SMDEA.

Vu l'article 10 bis. 1 des statuts du SMDEA relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat,

Vu l'article 10 bis. 2 des statuts du SMDEA relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat,

Considérant que lors de l'assemblée générale du SMDEA du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

Considérant que la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification de périmètre au SMDEA,

Considérant qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et la SMDEA et est joint en annexe de la présente consultation,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de 3 mois, l'avis sera réputé favorable,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, propose de l'approuver et de donner un avis favorable à cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

DONNE un avis favorable à la modification du périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

